



SC

**SYNDICAT NATIONAL SOLIDAIRE UNITAIRE DEMOCRATIQUE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
DES S.D.I.S.**

Tél. : 05.56.99.81.18 poste 6174
Email : sudsdis33@numericable.fr

Fax : 05.56.77.80.19
56, cours du Maréchal Juin
33000 - BORDEAUX

BORDEAUX, le : 12 septembre 2006

VENZAL Antoine
Secrétaire du Syndicat

A

Tous les syndicats SUD SPP
De France

Cher collègue,

Suite à l'abrogation de la ligne 24 du décret 2006-779 par le décret 2006-951 du 31 juillet 2006, nous avons adressé un courrier le 17 août à toutes les organisations syndicales nationales de notre profession pour une proposition de rencontre le 19 septembre afin de discuter des différents moyens d'actions possibles pour répondre à cette provocation (juridique, manifs, etc...).

A ce jour, la CFE-CGC (Avenir Secours) nous a répondu favorablement et l'intersyndicale CGT/FA/FO/CFDT nous a adressé un courrier le 7 septembre nous demandant de prendre contact avec les syndicats locaux pour trouver des formes d'actions communes.

Quant à la CFTC-SNSPP : pas de réponse.

Ainsi, suite à cet échec, au titre du Bureau National, SUD SDIS ne peut donner aucun mot d'ordre pour participer ou non à ces manifs des 18 et 25 septembre.

Par contre, chaque structure syndicale SUD SDIS décidera en fonction du climat syndical régnant dans son département d'y participer ou de ne pas y participer.

En ce qui nous concerne et comme convenu avec la majorité d'entre vous, nous préférons tenter une action juridique en direction du Conseil d'Etat (nous avons rendez-vous le 21 septembre 2006 avec un avocat spécialisé à PARIS) car après les manifs du 18, du 25, du 26.... On fait quoi ???

VENZAL A.

En attendant vos commentaires, vos questions, vos positions etc....